

Schéma des aires de covoiturage Pays St Malo

{ Le projet

Le périmètre géographique

Le territoire du pays de Saint-Malo compte 74 communes organisées en 5 Communautés. Il se compose d'entités très variables : urbain dense au Nord, tissu périurbain diffus le long des grands axes, espaces ruraux à plus faible densité à l'Est.

Les objectifs : quels résultats attendus ?

Volonté de constituer une offre de transport complémentaire, adaptée aux espaces ruraux et périurbains pour pallier à l'impossibilité de

desservir toutes les communes en transport public.

Développer la pratique spontanée actuelle du covoiturage, en définissant dans un schéma des aires de covoiturage les dispositions d'un réseau d'espaces et d'équipements adaptés.

Description de l'action : de quoi s'agit-il ?

Les compétences en matière de covoiturage étant partagées, l'action s'articule autour de 3 axes :

- disposer d'une vision partagée des espaces et équipements à mettre en place,
- identifier des principes communs d'action,
- faciliter la mise en œuvre par l'inscription projet de réseau dans le SCOT en révision.

{ La mise en œuvre

Les acteurs : pilote et partenaires, prestataires

Le pilote : la commission Mobilité mise en place à l'échelle du pays (1 référent élu et 1 référent technique par Communauté).

Le calendrier : durée, grandes étapes

Établissement du schéma sur une période de 8 à 12 mois.

Les ressources : humaine, financière, matérielle

Réalisation en régie (pays et collectivités).

Les modalités de mise en œuvre :

Réalisation d'un premier état des lieux des aires existantes ou en projet en :

- compilant les données existantes (études pays, données du CD35...)
 - enquêtant auprès des collectivités pour identifier les forces et faiblesses de l'existant
- Caractérisation du type de maillage souhaité et des équipements pouvant être réalisés
- Cartographie et intégration des propositions au projet de SCOT révisé.

COOL !

et patati

et patata ...

et hop !

Ill^e et Vilaine 

{ Les enseignements

Les résultats : quels effets obtenus (mesurés) ?

Cette réflexion permet de dégager les atouts et les faiblesses de l'existant et d'établir un projet de réseau, partagé par les collectivités du pays. A ce stade de la réflexion, un maillage cohérent d'infrastructures est ainsi défini autour de 4 types d'espaces de covoiturage, fonction des différents types de pratique (longue distance / courte distance ; régulier / occasionnel...) s'appuyant sur les lieux officiels, spontanés mais également sur d'autres aires potentielles, hiérarchisées en termes de priorité.

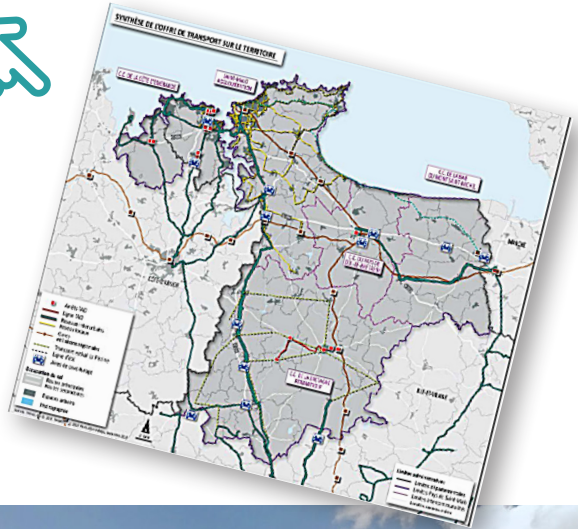
L'intégration des conclusions au SCoT révisé est de nature à favoriser le développement coordonné d'équipements favorable à la pratique du covoiturage en assurant l'inscription de chaque projet dans un réseau d'ensemble. Il facilitera l'intégration du covoiturage dans les réflexions menées par chaque commune lors de l'élaboration ou la révision de son PLU et la mise en place des éventuels préalables nécessaires (réserve foncière, droit de préemption...).

Pays
de
Saint-Malo



{ Contact

PETR du pays de Saint-Malo
Téléphone : 02.99.21.17.27
Mail : contact@pays-stmalo.fr
Site internet : www.pays-stmalo.fr



source : street view

